Cinquante troisième année. - N ° 130 A Lundi 8 et mardi 9 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1129

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

802 559 757 RCS Nantes.
JPH.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 29319600 EUR.
Adresse : 3, rue des Arbousiers, 44700 Orvault.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Domicorp Société par actions simplifiée au capital de 28.926.000 € Siège social : 3 rue des Arbousiers, 44700 Orvault 794 876 227 RCS Nantes JPH Société à responsabilité limitée au capital de 29.319.600 € Siège social : 3 rue des Arbousiers, 44700 Orvault 802 559 757 RCS Nantes AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé du 1er juillet 2019, Les sociétés Domicorp et JPH ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JPH par la société Domicorp sur la base de leurs comptes respectifs arrêtés au 30 avril 2019, la fusion devant produire effet rétroactivement au 1er mai 2019. La société JPH ferait apport à la société Domicorp de la totalité de son actif, soit 30.340.759 €, à charge de la totalité de son passif, soit 2.073.671 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 28.267.088 €. Le rapport d'échange a été déterminé comme suit : 1 part de la société JPH pour 1,008589771 action de la société Domicorp. En rémunération de cet apport net, 295.712 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune seraient créées par la société Domicorp à titre d'augmentation de son capital, qui serait ainsi augmenté de 2.957.120 € et porté de 2.892.600 € (après réalisation de la réduction du capital de la société Domicorp par voie de réduction de la valeur nominale des actions) à 5.849.720 €. La prime de fusion s'élèvera à 25.309.968 €. Afin de ne pas détenir ses propres actions, la société Domicorp annulera les 289.260 actions Domicorp apportées par la société JPH et réduira en conséquence son capital de 2.892.600 €, de sorte qu'à l'issue des opérations son capital sera de 2.957.120 €. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 02 juillet 2019 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour les sociétés Domicorp et JPH..